

Fonds SPI - Sociétés de Projets Industriels

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

Le Fonds SPI - Sociétés de Projets Industriels soutient financièrement des projets industriels prometteurs pour les filières industrielles françaises, en terme d'activité et d'emploi, ainsi que des projets en faveur de la transition écologique et énergétique.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

SPI peut intervenir aux côtés d'une grande diversité d'acteurs (français, internationaux, de la start-up aux grands groupes, etc.) dans des sociétés de projet ou directement en corporate.

Pour quel projet ?

Les projets peuvent notamment consister en une mutualisation d'équipements par des industriels, la création de nouvelles capacités de production, le développement de nouveaux marchés (dont des marchés à l'export), le développement de services structurants pour une filière.

Les projets présentés doivent se situer sur le marché. Ils doivent être viables dans un délai resserré pour concrétiser au plus vite leur potentiel de croissance.

Le Fonds SPI cible des sociétés de projets et interviendra en fonds propres ou en comptes courants d'associés.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant d'intervention : ticket compris entre 10 et 140 M€

Critères complémentaires

- Filière d'activité
 - > Aéronautique
 - > Agroalimentaire - Nutrition
 - > Automobile

- › Biotechnologie
- › Bois
- › Edition - Communication - Multimédia
- › Electronique
- › Environnement
- › Energie
- › Ferroviaire
- › Santé
- › Technologie et technique industrielles
- › Textile
- › TIC - Matériels et techniques informatiques
- Données supplémentaires
 - › Conditions d'accès
 - › Avec partenariat

Organisme

BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**
Web : www.bpifrance.fr